



L'Intersyndicale des Personnels et des
Étudiants de l'Université
Paris 12 Val de Marne

à :

Madame Simone Bonnafous
Présidente de l'Université
Paris 12 Val de Marne

Créteil, le 11 octobre 2007

Madame la Présidente,

L'Intersyndicale des personnels et des étudiants de Paris 12, réunie le 11 octobre 2007, considère, comme le CNESER, que la loi « *Libertés et Responsabilités des Universités* » promulguée le 10 août 2007 n'apporte pas de réponse aux besoins du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle rappelle son opposition aux dispositions suivantes de la loi du 10 Août 2007 :

- désengagement financier de l'état,
- privatisation « rampante »,
- recrutement extensif de contractuels,
- mise en concurrence des universités au détriment d'un service public de qualité
- atteintes à la démocratie et à la collégialité particulièrement sur les modifications visant les statuts des établissements, la composition et les prérogatives des conseils et du président.

Sachant que la mise à jour du décret électoral de 1985 modifié est à l'ordre du jour du CNESER du 15 octobre, l'Intersyndicale considère que le CA du 15 octobre ne saurait valider par un vote le projet de nouveaux statuts de Paris 12 sur tout ce qui découle de la loi du 10 août 2007. En effet, aucun texte d'application de cette loi n'aura encore été promulgué.

Cette prise de position est portée à la connaissance des élus, des membres des conseils, des personnels et des étudiants.

Nous vous demandons de la prendre en compte.

Sincères salutations,

Les syndicats signataires : CFDT, CGT, FO, FSU, SLR, UNEF, UNSA.